

FEU Modus Operandi

Pour l'implémentation des intentions et objectifs décrits dans la Constitution

1. Mise à disposition d'un réseau interne pan-européen pour/entre les délégués pour leur permettre de :
 - Comparer des procédures mises en place au-delà des frontières nationales
 - Gagner accès à de l'expérience, du savoir-faire et de l'expertise
 - Rapporter d'interventions spécifiques et d'en tirer les leçons
 - Discuter des problèmes courants
 - Fournir des informations utiles et facilement accessibles en vue de pouvoir les transmettre aux associations nationales

2. Coopération avec des institutions, organes et organisations internationales p.ex.:
 - Commission Européenne
 - EFSCA (European Fire Services Colleges' Association)
 - CTIF (Comité Technique International d'extinction et de prévention du Feu)
 - EENA (European Emergency Number Association)
 - EFA (European Fire Academy)
 - EAPC (Euro-Atlantic Partnership Council)
 - Communiquer avec le monde des sapeurs-pompiers au sens le plus large

3. Décélérer et tirer bénéfices des programmes de subventionnement de l'UE en vue du développement de projets tels que :
 - FEUCARE
 - EUSR
 - SafeHotel
 - Multicom 112
 - FireComp

4. Diffuser les résultats des projets et d'activités d'autres organisations, p.ex. :

- OASIS
- REACT
- ADDRESS

5. Initier et soutenir des projets FEU internes p.ex. :

- Incident Command System
- Critical Incident Stress Management (désordre de stress posttraumatique)
- Statistiques
- Vocabulaire
- SafeHotel

6. Amélioration de la sécurité incendie lors des réunions statutaires:

- Présentation de FEU dans le pays hôte
- Discussion sur un sujet spécifique lors de chaque réunion
- Organisation de la conférence FIRESAFE Europe (normalement tous les deux ans).

7. Par le site web:

- Permettre aux membres de partager et de rechercher des informations
- Diffuser les résultats des projets FEU
- Promouvoir les activités FEU en public
- Offrir l'expertise de ses membres à la communauté des pompiers entière et au public (experts FEU)
- Agir en tant que noyau d'information pour les délégués pour les périodes entre les réunions statutaires (Newsletters)
- Mettre à disposition un glossaire avec les termes spécifiques de la prévention et de l'extinction d'incendies, du sauvetage et de l'aide médicale urgente.